

**EXTRAIT DU REGISTRE DES**  
**DELIBERATIONS N°: 53**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-neuf, le samedi 28 septembre à 16h00, le Conseil municipal de la Commune d'Oulles-en-Oisans, dûment convoqué le lundi 23 septembre 2019, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Stéphane GIRARD, Maire.

**NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 7**

**PRÉSENTS :**

Stéphane GIRARD, Clotilde CORRENOZ, Maurice NICOLUSSI, Patrick HUSTACHE, Marc PARISET

**ABSENTS : EDOUARD BOS ; MICHEL JORCIN**

**POUVOIRS : MICHEL JORCIN a STEPHANE GIRARD**

Mme Clotilde CORRENOZ a été désignée secrétaire de séance.

**OBJET : Panneaux et plaques de rues : règlement de la facture n°FAC033274 à l'entreprise SIGNAUX GIROD**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la facture n°FAC033274 établie par l'entreprise SIGNAUX GIROD pour la prestation de fourniture et pose de panneaux et plaques de rue. Une partie de la prestation n'a pas été effectuée par l'entreprise : seule la moitié des numéros de maison ont été posés, l'entreprise ayant manifestement rencontré des difficultés à la pose (lieux exacts, supports, etc).

La facture, d'un montant total de 1 921,52 € HT, intègre ce fait, puisque seuls les numéros effectivement posés ont été comptés – pour mémoire, le devis établi par l'entreprise s'élevait à 2 567,88 € HT.

Le **Conseil municipal**, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

**approuve** la facture présentée, pour un montant total de 1 921,52 € HT,

et **charge** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme



**Le Maire,**  
**Stéphane GIRARD**

